Trente-huitième Année — 60 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | MERCREDI 1er MARS 1893.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 28 FÉVRIER 1893.

MÊMES DESTINS

L'Assemblée nationale de 1871, qui fut au moins autant que la Chambre élue en 1889 l'expression des pensées du suffrage universel, disparut de la scène politique et de la vie nationale sous le coup d'une immense impopularité. Il en sera de même, bientôt, de la Chambre du centenaire, qui n'aura peut-être pas la force d'aller jusqu'au bout de sa carrière, que la réprobation publique emportera peut-être avant l'échéance légale de son mandat.

Ceux qui voudront y réfléchir apercevront facilement l'analogie des deux situations.

Les points de ressemblance sont multiples. Et ici nous parlons des assemblées en elles-mêmes, non pas de la valeur des membres qui composaient l'une et qui composent l'autre: la Chambre du centenaire aurait, à cet égard, beaucoup trop à souffrir de la comparaison.

Mais de toutes les causes qui ont amené le désaccord entre l'Assemblée nationale et le pays, il en est une plus particulièrement digne d'arrêter l'attention : c'est la grande faute que commit l'Assemblée en ne faisant pas aboutir sa grande enquête sur le gouvernement de la Défense nationale. Le jour où le pays vit que de cet amoncellement de recherches, d'interrogatoires, de témoignages de documents, de rapports, il ne sortirait rien que l'impuissance de formuler un jugement, de soumettre une sentence à la discussion et au vote, ce jour-là l'Assemblée nationale fut elle-même jugée et condamnée.

Il nous souvient encore de toutes les timidités, de toutes les craintes, de tous les tremblements qui assaillaient les membres de cette fameuse commission, dès que l'un d'eux, plus hardi que les autres, proposait d'établir les responsabalités et d'édicter des pénalités.

Et au fur et à mesure que la commission reculait davantage devant l'accomplissement de sa tâche, devant l'achèvement de sa mission au fur et à mesure qu'elle se dérobait davantage à son devoir, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, l'audace de ses justiciables croissait, grandissait, s'imposait. Le pays est allé de plus en plus du côté des audacieux, et lorsque les chefs de la majorité voulurent aboutir enfin, ils s'aperçurent que rien ne les soutenait plus dans l'opinion, et que, s'ils trouvaient encore dans l'Assemblée une majorité pour sanctionner les conclusions de leurs brillants rapports, le pays relèverait ce qu'ils auraient condamné.

Et c'est ainsi que cette Assemblée a fini, au milieu de rivalités, de compromissions et de bassesses, n'ayant pu accomplir l'œuvre de restauration politique qu'elle croyait être son mandat et sa mission, parce qu'elle n'avait pas eu le courage d'accomplir l'œuvre de justice nationale à laquelle le pays tout entier l'avait conviée d'abord.

Tout est venu de là. L'impuissance de la Commission d'enquête sur le gouvernement issu du 4 septembre 1870 a été le premier berceau de l'opportunisme, le germe de cette politique néfaste qui a mis la France en coupe réglée, semant partout la division et la discorde, l'arbitraire et la tyrannie.

Etrange ironie des choses ! Voici que la Chambre opportuniste va disparaître, mais à moins longue échéance, sous la même impopularité que l'Assemblée monarchique. Déjà frappée de suspicion, elle a eu une commission chargée de faire la lumière sur la conduite de ses membres et de prononcer une parole de réhabilitation. Et cette commission, elle aussi, ne peut on ne veut aboutir.

Peut être fera-t-elle des rapports, mais l'heure de la séparation sonnera avant que soit prêt le rapport général formulant une conclusion précise. Et si cette conclusion est formulée, elle ne viendra pas en discussion publique, les urnes ne circuleront pas dans l'enceinte législative pour savoir si la majorité se décerne un brevet d'innocence ou se résout à reconnaître sa culpabilité.

Qu'importe, d'ailleurs ! L'opinion publique a prononcé son verdict et ne le rapportera pas. Ce n'est pas un verdict d'acquittement, c'est la condamnation de tout le système gouvernemental pratiqué depuis quinze ans : c'est, ne cessons pas de le répéter, l'absolue réprobation de l'opportunisme. Rien ni personne, pas même M. Jules Ferry, au siège présidentiel du Sénat, ne peut désormais donner le change au pays.

Le pays a jugé la Chambre actuelle, parce qu'il la voit incapable d'un mouvement généreux, d'un accès de franchise, d'un élan de loyauté.

Eh! sans doute, on sait bien que, saisie de la question de Panama, la Chambre n'a pas reculé devant la nomination de la Commission d'enquête ; mais l'on voit et l'on dit que si la Chambre l'a fait, c'est qu'il lui était impossible d'agir autrement, sans se placer dans la situation d'un magistrat qui refuserait de constater un flagrant délit. Triste position pour inspirer la confiance !

La Chambre n'a pas compris, que, réduite à cette enquête, il fallait de toute force et le plus promptement possible aboutir, c'est-à-dire démasquer la plaie et, devant tous, y porter le fer rouge.

Au lieu de cela, la Chambre s'est contentée de dire: Il y a des coupables, seulement nous allons faire tous nos efforts pour démontrer que nous sommes tous innocents. Farceurs! répond le pays, reprenant le mot de Prudhon. Farceurs!

Maintenant il n'en démordra pas, et, à tout ce qu'on pourra lui mettre sous les yeux, il détournera la tête, en répétant: Farceurs !

C'est le même écueil sur lequel est venue se briser la popularité de l'Assemblée nationale.

Les destins seront les mêmes.

AUTOUR DU PANAMA

La liquidation du Panama

Paris, 27 février. — La Commission chargée d'examiner le projet du gouvernement relatif à la liquidation du canal de Panama a adopté ce projet après y avoir fait les additions suivantes :

« Les actions intentées par les mandataires ne feront pas obstacle à l'action sociale qui appartient au liquidateur. Les mandataires auront le droit de requérir du liquidateur communication de tous documents pouvant aider à la manifestation de la vérité; ils auront leur domicile légal au siège même de la liquidation aux frais que nécessitera l'exercice de leur mandat.

»Préalablement à toute répartition, le liquidateur publiera au *Journal officiel* et au *Bulletin officiel* des communes, un avis invitant les intéressés à produire leurs titres de créance, sous peine de forclusion dans le délai de six mois. La production et l'envoi des titres pourront se faire par simple lettre recommandée. »

Le procès en corruption. — Un dossier expurgé

On lit dans le *Moniteur universel* :

« Le dossier de l'affaire de corruption va être mis à la disposition des avocats chargés de la défense des accusés. Ce dossier d'après le bruit qui court au Palais, aurait été *expurgé*. On en aurait distrait nonment toutes les pièces concernant les membres de la Chambre et du Sénat, en faveur des desquels une ordonnance de non-lieu a été rendue et celles ayant trait à toutes les notoriétés républicaines compromise dans l'affaire.

» Le prétexte dont on se serait servi pour opérer cette sélection serait l'instruction ouverte par M. Franqueville contre Cornélius Herz. Toutes les pièces mettant en cause nos *honorables* représentants des deux chambres ont été jointes à ce dossier et enlevées ainsi à la connaissance des défenseurs.

Le procès Cornelius Herz ne devant jamais affronter le jour de l'audience, tous les documents dangereux seraient ainsi enterrés pour toujours au fond de quelque carton du greffe.

L'incident de Mme Cottu

Nous avons relaté, dans un de nos derniers numéros, le singulier incident auxquels ont été mêlés Mme Cottu et directeur de la sûreté générale, M. Soinoury.

L'*Agence Havas* s'est empressée d'enregistrer un démentis officieux.

La *Libre Parole* et l'*Autorité* font remarquer que ce démenti officieux ne signifie rien. MM. Loubet et Bourgeois ont bien dégagé leur responsabilité, mais celle de M. Soinoury reste entière et il n'est pas dit un mot des questions pressantes posées à Mme Cottu pour avoir le nom de députés de la droite. Le point capital a donc été oublié.

M. Charles Chincholle, du *Figaro*, a voulu interroger Mme Cottu, qui l'a renvoyée à Me Barboux, l'avocat de MM. Ferdinand et Charles de Lesseps. Me Barboux s'est exprimé de la sorte, tout en regrettant le bruit fait autour de cette affaire :

» — Un journaliste, quand il parle de gens engagés dans un procès, devrait se demander à chaque ligne ce qu'il penserait s'il était à la place de celui dont il s'occupe. Lorsqu'un procès est engagé, rien ne devrait entraver l'œuvre de la justice.

» Bref, il a prié Mme Cottu de garder le silence et les gardera lui-même.

» Et pourtant on nous a fait apprendre au collège : *Amicus Plato, sed magis amica veritas*. Pour l'amour du latin, souffrez que nous poursuivions notre enquête. Pas voici le résultat : Le récit de la *Libre Parole* doit être considéré comme exact quant au fond. Les seules erreurs qu'on puisse y relever sont de celles qu'il n'y a pas moyen de ne point commettre quand on n'a pas été témoin des événements.

» Il faut tenir compte aussi du grossissement que prennent les choses et surtout les paroles quand elles sont traduites en langage imprimé. Les nuances n'auraient pas été du tout rendues; c'est ce qui justifie le démenti officiel. Qu'on le relise d'ailleurs avec attention, on verra qu'il n'est que partiel et qu'il laisse place à des sous-entendus. »

Quant aux dossiers, emportés par M. Cottu à Vienne, ils consisteraient tout simplement en deux liasses d'obligations qui lui auraient été confiées par un ami, désireux d'éviter les frais de transport et d'assurance.

M. Cottu, qui n'est pas dépositaire du moindre document, serait en ce moment, sur l'ordre de son médecin, dans le Tyrol, à Bozen, pour prendre des eaux nécessaires à sa santé.

SÉNAT

Séance du lundi 27 février

AVANT LA SÉANCE

Dès deux heures, les couloirs sont envahis par les sénateurs, de nombreux députés, et les journalistes.

Les ferrystes prennent des airs mystérieux pour parler du discours de leur leader.

Les quémandeurs de cartes ne cessent d'affluer; beaucoup doivent repartir faute de place dans les tribunes et galeries, qui sont en effet, bondées. On y remarque beaucoup de dames.

La séance

A trois heures précises, M. Jules Ferry fait son entrée et prend place au fauteuil présidentiel. Il regarde avec une certaine affectation les tribunes publiques et passe en revue les sénateurs du centre, semblant y chercher un encouragement, un appui.

Le nombre des membres présents dépasse 280 ; chiffre tout à fait exceptionnel.

M. le Royer ex-président, a pris place sur les confins de la gauche, près du groupe des radicaux.

M. Jules Ferry, après une attente de cinq minutes, devant laquelle le silence et l'attention s'établissent, sort de sa poche son discours qu'il met devant lui sur le bureau.

Au banc des ministres, nous remarquons, M. Ribot, président du Conseil, et M. Siegfried, ministre du commerce.

Les couloirs menant à l'hémicycle sont encombrés de députés. Nous voyons notamment, MM. Lasserre, Yves Guyot, Maurice Faure, Hervieux, Pichon, etc.

Enfin, à trois heures dix, après un coup de sonnette autoritaire, M. Jules Ferry déclare la séance ouverte. Il se lève et donne lecture de son discours.

DISCOURS DE M. J. FERRY

« Messieurs et chers collègues,

» L'honneur que vous faites à celui que vous appelez à votre tête est des plus grands qu'il soit au monde. Je ne me targue pas de l'avoir mérité, il a mis un terme à une longue épreuve.

» M. Le Royer a quitté volontairement cette présidence qu'il avait en quelque sorte façonnée à son image modelée sur cet idéal de loyauté, de bonté et de justice, qui est la lumière et le guide de sa vie. Il a marqué la fonction d'une trop forte empreinte pour que ses exemples y soient jamais oubliés.

» Au milieu des orages des congrès, dans les labeurs de la haute cour comme dans la direction des débats ordinaires de l'assemblée, on l'a toujours vu égal à lui-même, se mettant sans effort à la hauteur des plus grands devoirs, interposant dans les circonstances les plus difficiles une autorité d'une nature particulière, faite de bonne grâce et de fermeté et qui a source dans la haute probité de l'esprit et de la droiture souveraine de la conscience.

» Celui qui recueille aujourd'hui ce noble et lourd héritage a pris aussi sa large part des mêlées brûlantes de la politique. Sa vie publique n'a été qu'un long combat.

» Vous ne l'avez cependant pas jugé incapable de ce rôle élevé d'arbitre, qui semblait peu fait pour lui.

» Vous avez pensé que l'adversité ne porte pas les mêmes fruits dans toutes les âmes; que si les unes en sortent aigries et révoltées, d'autres s'y retrempent et s'y instruisent à la clarté des jours d'épreuve.

» L'expérience des hommes et des choses est une grande école d'équité.

» La vie parlementaire serait odieuse, si l'on n'y apprenait pas à se respecter et à s'estimer les uns les autres.

» N'est ce pas là précisément l'état d'esprit de cette grande assemblée, ce qui donne à vos débats tant de noblesse, ce qui assure ici aux relations personnelles tant de charme et de dignité ?

» Et se peut-il imaginer une plus admirable école de respect mutuel que ce Sénat, illustré par de grands noms et dans lequel se rencontrent, comme par l'effet d'une secrète attraction, les orateurs et les hommes d'Etat qui ont porté le plus haut, dans l'opposition, comme dans le gouvernement, l'honneur de cette tribune, pour le plus grand renom de la patrie française.

» Messieurs,

» Il y a dix-huit ans, presque jour pour jour, que nous avons fondé dans ce pays, impatient de se reposer sous un gouvernement définitif, la République parlementaire.

» L'expérience s'est faite : elle se poursuit, et, sans dissimuler les difficultés qu'elle soulève sur son chemin, qui oserait dire qu'elle n'a pas réussi?

« La République parlementaire s'est-elle montrée inférieure aux grandes tâches d'un gouvernement ?

» L'ordre maintenu sans effort et sans troubles, les finances rétablies, l'armée refaite et grandement fortifiée, la République conquérant dans l'Europe à force de sagesse, de puissantes et précieuses amitiés.

» Peut-on reconnaître à des signes plus certains un gouvernement vivant et durable ?

» Des trois pouvoirs qui constituent le mécanisme gouvernemental, le Sénat était encore, il y a quelques années, le plus attaqué. Les événements ont pris sa défense et se sont chargés de la justifier.

» Un jour est venu jour de péril immense et de suprême angoisse, où l'institution dénoncée comme un obstacle est apparue comme une sauvegarde.

» L'action fut rapide, résolue, efficace. La dictature était vaincue.

» J'ose dire que dans le pays républicain tout entier, la leçon a été comprise.

» Mais ces services éclatants autant qu'exceptionnels, n'épuisent pas le rôle de cette assemblée. Il ne suffit pas au Sénat d'être le gardien armé et vigilant de la Constitution, le meilleur moyen de défendre une Constitution attaquée, c'est encore de la pratiquer.

» La véritable formule du gouvernement parlementaire n'est ni le conflit des pouvoirs ni leur équilibre qui ressemble trop à l'impuissance, c'est l'harmonie qui laisse à chacun son rôle. L'harmonie cesse où l'effacement commence.

» Le jour où l'un des trois pouvoirs absorberait les deux autres; c'en serait fait du régime parlementaire.

» Nous n'avons, à cette heure, rien de pareil à redouter. Il n'existe entre les pouvoirs de l'Etat que des rapports de collaboration bienveillante et de mutuelle déférence.

» Le Sénat ne saurait jamais être un instrument de discorde, ni un organe rétrograde. Il n'est point l'ennemi des nouveautés généreuses, ni des hardies tentatives.

» Dans l'ordre politique, comme dans l'ordre économique, il faut savoir envisager les transformations nécessaires.

» Notre république est ouverte à tous, elle n'est pas la propriété d'aucune secte, d'aucun groupe, ce groupe fût-il celui des hommes qui l'ont fondée. Elle accueille tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté; mais, pour leur faire une bonne place, les républicains n'ont pas besoin, j'imagine, de se déclarer la guerre les uns aux autres.

» Ce serait mal, ce serait bien mal comprendre le grand mouvement de ralliement qui s'opère dans les masses profondes, et qui, en dépit des incidents et des accidents, poursuit sa marche imperturbable, parce qu'il est conduit par la force des choses, et par les intérêts les plus élevés de la patrie ».

LES DRAPS DE TROUPES

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Monsservin et plusieurs de ses collègues, sur les mesures à prendre pour maintenir aux laines françaises des diverses régions toute facilité d'admission aux fournitures du ministère de la guerre.

M. Monsservin. — L'interpellation a été causée par des incidents qu'il convient de relater. Les marchés relatifs à la fourniture des draps militaires expirent à la fin de l'année. Ces marchés donnaient satisfaction pour l'emploi des laines françaises, à tous nos agriculteurs. (Très bien, très bien.)

L'an dernier fut publié un nouveau cahier des charges qui soulevait de légitimes réclamations surtout dans le Midi et en Algérie. L'administration de la guerre, sans aucune raison légitime, a voulu, en effet, augmenter la force dynamo-métrique des laines étrangères. Il est une autre disposition qui porte préjudice à la petite industrie : c'est celle qui exige que pour soumissionner, on justifie que l'on possède une usine en état de fonctionner immédiatement.

L'orateur termine en demandant au ministre de modifier le cahier des charges en tenant compte des observations qu'il vient de présenter. (Très bien, très bien.)

M. le Président. — J'ai reçu de M. Walton-Decauville et plusieurs de ses collègues une proposition tendant à assurer aux produits français la fourniture exclusive des objets nécessaires aux divers services du ministère de la guerre. Je crois que le ministre accepte la jonction des deux interpellations.

M. le ministre de la guerre fait un signe d'assentiment.

M. le Président. — Les deux interpellations sont jointes.

M. Bénazet. — Il ne s'agit ici que d'une lutte entre des intérêts régionaux. Dans ces conditions, il serait bon de laisser toute latitude au ministre de la guerre. (Très bien).

M. Lesueur, un des co-signataires de la demande d'interpellation, dit qu'il y a intérêt à favoriser l'agriculture nationale et un développement dans les colonies. Il ne s'agit pas des laines, mais aussi des cuirs. Il dépose l'ordre du jour suivant :

« Le Sénat, comptant sur la vigilance du gouvernement pour réserver, autant que possible, à l'industrie française les diverses fournitures nécessaires au ministère de la guerre, passe à l'ordre du jour ».

M. le Général Loizillon. — Je me déclare prêt à faire tous mes efforts pour favoriser les productions nationales.

L'ordre du jour Lesueur est adopté à mains levées.

La séance est levée à cinq heures et demie. Séance demain à trois heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 27 février

Présidence de M. Casimir-Périer, président

Projet d'intérêt local. — Ouverture de crédit

La séance débute par l'adoption de projets de loi portant prorogation de surtaxe aux octrois de Merville (Nord), d'Albertville (Savoie), de Chauteaulin (Finistère), d'Echelles (Savoie), de Sallanches (Haute Savoie), de Dieppe (Seine-Inférieure) et de Lyon.

La Chambre vote ensuite, à l'unanimité de 486 votants, un projet de loi déposé par M. Jonnard, ouvrant, au ministère de l'intérieur, un crédit de 250,000 francs, pour prévenir les effets de la disette en Algérie, avec annulation de pareille somme sur le crédit accordé pour la destruction des sauterelles au budget de 1892.

On renvoie à la Commission du budget une proposition de M. Hovelacque, tendant à ouvrir au ministère de l'intérieur un crédit de 30,000 francs pour venir en aide aux ouvriers laissés sans travail par suite de la fermeture de l'usine d'équipement militaire de la Glacière.

LE BUDGET

Un amendement de M. d'Aillières

M. d'Aillières. — Je demande que la Chambre décide qu'un fonctionnaire, désigné par le ministre des finances devra, à dater du 1er janvier 1894, rendre compte tous les ans des opérations se rattachant à l'exécution des conventions approuvées par la loi du 20 novembre 1883.

Il faut que le budget des conventions soit soumis aux mêmes règles que le budget ordinaire.

La cour des comptes l'a demandé à plusieurs reprises.

M. le commissaire du gouvernement. — La question soulevée par M. d'Aillières présente des difficultés pratiques.

Deux services assurent le contrôle : un comptable spécial ne pourra pas aisément résumer le service nouveau que l'on demande.

M. d'Aillières insiste, en disant qu'un comptable spécial seul pourra rendre efficace le contrôle des dépenses publiques. (Très bien, à droite).

L'amendement est repoussé, après une épreuve déclarée douteuse.

L'article 112 et dernier est ensuite adopté.

Un article additionnel

M. Fouquet. — Je propose l'article additionnel suivant : « *Chaque année, en apportant le projet de budget au* Parlement, le ministre des finances présentera la situation des engagements de l'Etat sous triple forme de la dette consolidée, de la dette flottante et de la dette remboursable à terme. »

Ce document, dit l'orateur, est indispensable pour éviter les confusions et les erreurs.

La Chambre pourra ainsi se rendre compte à quelle dépense chaque emprunt a été affecté.

J'ai fait ce travail et j'ai trouvé que la dette s'élève à 3 milliards 550 millions, à la date du 31 décembre 1891.

En face de cette dette, il n'y a qu'un amortissement de 80 millions, c'est dérisoire. (Applaudissements à droite.)

Si le gouvernement fournissait les détails que je demande, la discussion du budget serait sensiblement facilitée.

M. Poincaré. — On ne peut pas prétendre sérieusement que la dette publique ait été aggravée dans des proportions inégales par la République.

Depuis 1840, il n'y a pas un seul budget dont les recettes aient été couvertes par des recettes normales.

L'orateur fait au point de vue budgétaire un éloge pompeux de ce qui a été fait au cours de cette législature.

M. Fouquet. — Mon article additionnel a été présenté au Sénat sous forme de vœu, par le rapporteur M. Boulanger.

M. Tirard oppose l'impossibilité matérielle.

L'amendement est repoussé.

L'INTERVENTION DE M. MOREAU

député de Roubaix

UN GRAVE INCIDENT. — LES NOMS

M. le Président. — Une autre disposition additionnelle est présentée par M. Moreau. Elle est ainsi conçue :

« En exécution de l'ordre du jour voté dans la séance du 24 juin 1889, il sera communiqué au Parlement la liste des sénateurs et députés qui touchent des indemnités sur les fonds du budget à titre de traitements, de jetons de présence, de frais de mission ou de frais de bureau. Le chiffre ou la valeur de ces indemnités devra être indiqué.

« *On indiquera également ce que les mêmes personnes* touchent sur les budgets départementaux et communaux. »

La parole est à M. Moreau.

M. Emile Moreau. — L'article additionnel dont j'ai l'honneur de proposer l'adoption à la Chambre a été voté le 24 juin 1889, par 426 voix contre 49. C'est assez dire que la presque unanimité de la Chambre s'y était associée.

Ceci se passait dans la dernière session de la précédente législature, et le ministère n'a tenu aucun compte de cette proposition; la Chambre ayant été renouvelée quelques mois après, elle n'a pas pensé à cette résolution et n'en a pas réclamé l'exécution.

Aujourd'hui, comme nous approchons du vote final de notre avant-dernier budget, j'estime qu'il sera possible de réaliser, au moment de la discussion du budget de 1894, la proposition votée en juin 1889.

Messieurs, il ne faut pas voir dans mon intervention ce qui ne s'y trouve pas. Ma proposition ne comporte aucune critique, aucun blâme envers le gouvernement ni envers mes collègues. Mais il n'en est pas moins vrai que nous croyons savoir qu'un certain nombre de sénateurs et de députés touchent, à un titre quelconque des sommes inscrites au budget, soit de l'Etat, soit des départements, soit des communes.

Je ne critique pas ces rétributions lorsqu'elles correspondent à des services réellement rendus, ce qui peut se rencontrer : l'Etat, les départements, les communes, peuvent avoir besoin que des hommes compétents leur rendent certains services, et alors je comprends parfaitement que ces services soient rétribués dans une certaine mesure.

Je tiens à établir une différence entre les régimes qui ont précédé la République, et qui faisaient un abus considérable de ces services, et la République qui, elle, doit faire la lumière partout. (Interruptions à droite.)

M. Marius Martin. — Nous attendons la lumière ! Nous voterons avec vous.

A droite: Citez des noms !

M. Emile Moreau. — Je vous demande de vous rallier, à ma proposition, puisque vous paraissez être de mon avis.

Messieurs, je n'insisterai pas sur cette matière extrêmement délicate. Je demande seulement à la Chambre de s'associer à la proposition votée en 1889. La République doit exiger toute la lumière; il faut qu'on sache quelle est la nature des services rendus, la façon dont ils sont rétribués, afin que le pays puisse ensuite se prononcer en toute connaissance de cause. (Très bien! très bien! sur divers bancs. Mouvements divers.)

M. le Président. — La parole est à M. le ministre des finances.

M. le ministre des finances. — Messieurs, je suis d'avis qu'il est nécessaire d'apporter la clarté dans les comptes de toutes les administrations; mais, véritablement, je ne vois pas trop à quoi répond l'article additionnel de l'honorable M. Moreau, dans lequel je lis : « Il sera communiqué au Parlement la liste des sénateurs et députés qui touchent des indemnités sur les fonds du budget, à titre de traitements, des jetons de présence, etc. »

Je ne connais guère que les ministres et le sous-secrétaire d'Etat qui touchent des traitements en dehors de leur indemnité.

Des jetons de présence ! Je ne sache pas que les sénateurs et les députés touchent des jetons de présence pour les commissions dont ils font partie. J'ai été membre de nombreuses commissions, je n'ai jamais touché de jeton de présence, et je crois que tout le monde peut en dire autant.

M. Marius Martin. — Et les administrateurs des chemins de fer de l'Etat, les missions et les indemnités du 2 décembre !

M. le Ministre. — Vous avez, sur ce point, les chiffres dans les comptes.

Quant aux frais de mission, il est certain que l'on en touche quelquefois. J'en sais un exemple. J'ai été envoyé dernièrement en Belgique pour représenter la France : on m'a payé une indemnité de séjour, et j'avoue que cela me paraît assez juste. (Très bien ! très bien !)

Les frais de bureau ! Je me demande, en vérité, s'il y a jamais eu un sénateur ou un député qui ait touché des frais de bureau. Je cherche quel est le but de l'amendement, à moins qu'on ne veuille jeter un peu plus de discrédit sur le régime parlementaire. Quant à moi, je m'oppose à cette publication, qui ne correspond réellement à aucun besoin réel et sérieux. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. Emile Moreau. — M. le ministre paraît s'étonner que je demande à introduire cette disposition dans la loi de finances. Mais, en 1889, c'est précisément dans le budget que la proposition a été introduite après avoir été acceptée par la presque unanimité de la Chambre.

M. le Ministre des finances. — La proposition était contenue dans un ordre du jour qui n'a pas été inséré dans la loi de finances.

M. Emile Moreau. — C'est un ordre du jour qui a été voté à l'occasion d'un article du budget; par conséquent, c'est bien dans la loi de finances qu'il prenait place.

M. le Ministre des finances. — Un ordre du jour ne prend pas place dans la loi de finances !

M. Emile Moreau. — Appelez-le, si vous voulez, un article additionnel, cela m'est absolument indifférent. L'essentiel, c'est que vous adoptiez la mesure.

Vous paraissez vous étonner, monsieur le ministre, qu'il y ait des sénateurs et des députés qui reçoivent des fonds sur les différents budgets... (Interruptions).

M. Leydet et divers membres à gauche. — Quels sont-ils ?

M. Emile Moreau. — Si vous vouliez bien les rechercher, si vous vouliez scruter à fond les différentes comptabilités, vous constateriez, à côté de l'indemnité qui est accordée à des sénateurs et à des députés...

A gauche. — Donnez les noms !

Sur divers bancs. — Citez au moins un exemple !

M. Emile Moreau. — Je n'a pas de nom à donner !

Je demande simplement que les services qui peuvent être rendus, en dehors de l'exécution de leur mandat, par les sénateurs et les députés soient connus, afin que le public sache s'ils sont légitimes. (Exclamations).

Je tiens à ce qu'il soit bien constaté que je ne fais aucune opposition à la rétribution de ces services, si leur légitimité est réellement démontrée. (Mouvements divers.)

M. Lechevalier. — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Lechevalier.

M. Lechevalier. — Messieurs, si M. Moreau vise le budget de la Chambre, comme rapporteur de la commission de comptabilité, je déclare qu'en dehors de l'indem-

BOURSE DE PARIS DU 28 FEVRIER

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
98 35	3 0/0	...	...	98 21	98 20	98 37
105 75	3 1/2 0/0	...	...	...	...	105 75
92 22	Italien	...	...	92 30	92 27	92 30
3895	Banq. de France	...	...	...	3890	3890
147	B. d'Escompte	...	...	147	147	150
647	Banq. de Paris	...	...	...	653	655
998	Crédit Foncier	...	...	997	997	998
773	Créd. Lyonnais	...	...	775	775	775
126	Crédit Mobilier	...	...	...	125	125
1540	Lyon	...	...	...	1537	1537
1895	Nord	...	...	1895	1893	1893
16	Panama	...	...	...	16	16
2671	Suez	...	...	2655	2661	2668
1456	...	...	...	...	1453	1458
667	Autrichiens	...	...	665	665	667
253	Lombards	...	...	258	257	258
153	Nord Espagne	...	...	153	153	153
187	Saragosse	...	...	187	187	188
640	Méridionaux	...	...	...	640	638
	Métaux					
508 50	Egypte	...	...	503 81	503 12	504 50
97 1/16	Hongrois	...	./.	97 1/16	97 1/16	97
22 17	Turc	...	...	22 27	22 30	22 30
395	Banq. Ottomane	...	...	395 62	396 25	396 87
63 1/16	Extérieure	...	...	63 5/16	63 3/8	63 1/2
394 37	Rio-Tinto	...	...	395 93	395 62	394 75
118 1/2	Tharsis	...	./.	117 50	117 81	118 12
21 /.	Portugais	...	...	21 1/2	21 1/2	21 9/16
	Consolidés	...	...	...	...	./.
	Russe 1880	...	...	...	...	./.
96 60	Russe consolidé	...	...	96 75	96 75	96 75
79 10	Russe nouveau	...	...	79 10	79	79
	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
467	Dynamite	...	...	...	465	462
	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
138 75	Alpines	...	...	...	138 50	135
113	Câbles	...	...	...	115	113 75
70	Russe Orient	...	...	70 95	70 95	70 80
	Priorités	...	...	...	...	...
68	Mobilier espag.	...	...	...	68	68
	3 0/0 amortiss.	...	...	...	...	...
	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
	Générale	...	...	...	...	...
	Est	...	...	...	...	...
	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
	Midi	...	...	...	...	...
	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
	Orléans	...	...	...	...	...
	Ouest	...	...	...	...	...
	Anglais	...	...	...	...	...
	Autriche 87	...	...	...	...	...
	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
	Lille 1880	...	...	...	...	...
	Lille 1883	...	...	...	...	...
	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	...
	Téléphone	...	...	...	...	...
	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
	Suez (obligat.)	...	...	...	...	...
	Cacérès	...	...	...	...	...
	Tabacs	...	...	...	...	...
	Foncières 1868	...	...	...	...	...
	Rente Foncière	...	...	...	...	...
	Cacérès (act.)	...	...	...	...	...
	Rio (oblig.)	...	...	...	...	...
	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
	Rothomo	...	...	...	...	...
	Picardie	...	...	...	...	...
	Ouest (nouv.)	...	...	...	...	...
	Ouest (act.)	...	...	...	...	...
	Orléans (oblig.)	...	...	...	...	...
	Fives-Lille (obl.)	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 28 FÉVRIER

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 60, r. 100	...	117 50	OBLIGATIONS		
» 63, r. 400	...	138 75	Tramw. Nord	...	432 50
» 68, r. 500	...	576	Union lin. N.	...	165
» 77, r. 500	...	526 75	Gaz de Wazem	...	515
» 81, r. 500	...	435	Ch. d'fer Econ.	...	508 75
» 84, 1/4	...	107	Denain Anzin	...	730
» 87, r. 400	...	404	Tréfilerie	...	507 50
» 90, r. 500	...	503	CHARBONNAGES		
Roub.-Tourc.	...	49	Aniche, 4e	12000	12054 25
Amiens	...	115	Anzin, 100e d.	...	4370
Dép. du Nord	...	109	Blanzy	...	1805
Tourcoing 1878	...	512	Bruay	...	1355
Armentier. 96	...	510	Bully-Gren., 6e	3160	3152 50
Douai, libérée	...	301	Campagnac	725	725
» non lib.	...	301	Carvin	...	1380
Verley, Decr.	...	1286 25	Courrières, 10e	...	1525
Cie Platel et Cie	...	295	Crespin	...	225
Crédit d. Nord	...	455	Douchy	...	3500
H. Devilder	...	1050	Dourges	...	9800
Banq. rés. Nord	...	500	Drocourt, 1er s.	...	4650
Cie Esc. Roub.	...	...	Escarpelle	...	2330
Gaz de Wazem	...	512 50	Epinac	...	475
Le Nord, ass.	...	2800	Ferfay	...	733 75
Union g. Nord	...	455	Flechinelle c. 5	...	375
St-Sauv. Arras	...	135	Flechinelle	...	500
Un. lin. Nord	...	150	Lens	...	28100
Constr. Anzin	...	...	Liévin	...	10100
Cimenta franç	...	270	Marles 30 0/0	...	13900
Estrée-Blanch	...	250	Marles 70 0/0	...	17500
Tramw Nord	...	40	Meurchin	4775	4765
L. Allart, t. p.	...	400	Ostricourt	460	470
id. 375 p.	...	...	Sincey-le-H.	...	3 75
Chem Econom	...	503 50	Thivencelles	...	65
Delgutte et Cie	510	508 75	Vicoigne et N.	...	19350
C. Liquid R.-T.	...	...	OB